

CUEP du 22 avril 2022

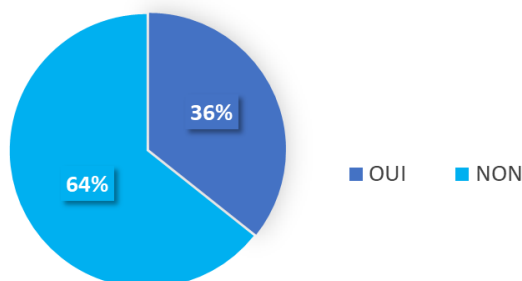


DRH : projet d'accord de supplément d'intéressement au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2022
(point de consultation)

La **CFE-CGC** rappelle les éléments déjà évoqués dans notre [tribune du mois d'avril 2022](#) et sa proposition exprimée lors du CUEP le 31 avril 2022 : ne pas signer l'accord RCC et utiliser ce budget pour distribuer non pas 750€ mais 2250€ de complément de rémunération pour chacun.

La **CFE-CGC** annonce enfin le résultat du **REFERENDUM SUR LES REMUNERATIONS** très largement suivi par les personnels.

Faut-il signer l'accord pour les 750 € ?



La **CFE-CGC** tient sa promesse et demande une réouverture des négociations sur les rémunérations. Nous ne signerons pas cet accord.

Les votes en séance

	UNSA	CFE-CGC	CFDT	CGT	SNUP	TOTAL
Pour	6		4			10
Abstention		1		3	1	5
Contre						



DRH : projet d'arrêté portant application aux fonctionnaires de la CDC du décret n°2013-314 du 15 avril 2013 modifié portant création d'une indemnité de sujétion géographique (pour les personnels affectés dans le département de la Guyane)

(point de consultation)

Cet arrêté permet d'améliorer la situation de deux fonctionnaires de l'EP. La **CFE-CGC** a appuyé la demande de la CFDT pour généraliser cette possibilité aux personnels de droit privé et le point a été « pris » par la Direction.

Les votes en séance

	UNSA	CFE-CGC	CFDT	CGT	SNUP	TOTAL
<i>VOTES</i> Pour	6	1	4	3	1	15
Abstention						
Contre						

